



# CHARTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE (R.S.E.)

---

## CODE ÉTHIQUE



## Table des matières

Les principes généraux .....	4
Les règles de comportement des salariés et collaborateurs .....	6
Le respect du code éthique .....	7



## Code éthique

Obazyme demande à chacun de ses salariés et collaborateurs-trices d'adopter des pratiques justes et intègres dans le cadre de ses activités professionnelles et dans ses relations avec les parties prenantes de l'entreprise.

Ce document précise les principes, droits, devoirs et responsabilités auxquels Obazyme s'engage dans ses relations avec ses parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de sa démarche R.S.E.

# Les principes généraux

Chaque salarié ou collaborateur·trice inscrit son action conformément aux principes généraux suivants adoptés par l'entreprise.

## Toujours agir dans le respect de la confiance que nous portent nos clients

L'entreprise considère que les enjeux du service et la satisfaction de ses clients dans la durée constituent leur principale raison d'être.

L'entreprise :

- Doit respect et conseil à ses clients, depuis la conception des biens, services et prestations jusqu'à la manière de les mettre en œuvre. Elle doit veiller en particulier à ce que les choix des clients soient faits en toute conscience, sans réticence, dans le cadre d'une information claire,
- Veille à ce que les informations personnelles collectées et traitées ne portent atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles.

## Publier une information claire et complète sur la marche de l'entreprise.

L'entreprise s'engage à fournir une information financière et extra-financière (rapport RSE) sincère, lisible et complète sur ses activités.

## Respecter la vie privée

L'entreprise s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données personnelles et notamment à assurer la confidentialité des informations personnelles concernant ses salariés, collaborateurs, clients et partenaires. Elle ne collecte et ne conserve que les seules données nécessaires à son activité, tant envers ses équipes que ses clients.

## Favoriser le développement des talents individuels et collectifs

Ce point est précisé dans la *Charte R.H consultable*



## Être un concurrent loyal

Afin de favoriser les conditions d'une concurrence loyale, Obazyne s'engage à :

- Respecter la réglementation sur la concurrence.
- Établir des garde fous pour éviter de s'engager dans un comportement anticoncurrentiel ou d'en être complice.
- Sensibiliser ses salariés et ses parties prenantes en ce sens.

## Lutter contre la corruption et le trafic d'influence

La corruption consiste notamment, directement ou indirectement, à offrir, promettre, remettre, consentir à donner ou autoriser un versement d'argent ou toute autre chose de valeur, à un tiers dans le but d'influencer une décision ou une transaction commerciale.

Obazyne met en place les dispositions permettant de refuser tout acte de corruption et de blanchiment d'argent avec les fournisseurs.

Dans ses Chartes d'engagement des fournisseurs, Obazyne définit les règles de transparences applicables au sein de l'entreprise, notamment concernant les cadeaux et invitations proposées à ses collaborateurs, et inversement les cadeaux et invitations que les collaborateurs d'Obazyne peuvent ou pas proposer aux clients.

### Obazyne s'engage à :

- Respecter le droit des affaires et lutter contre toutes pratiques abusives
- Respecter la transparence et conservation des informations financières et non financières selon les normes de sécurité informatique en vigueur et en conformité avec le RGPD
- Prévenir le délit d'initiés et lutter contre le blanchiment d'argent

## Lutter contre la fraude

L'entreprise œuvre activement dans la lutte contre la fraude (externe ou interne) avec la mise en œuvre de mesures de prévention, de détection et de gestion des actes présentant un risque de fraude au sein de l'entreprise.

Les dispositions sont détaillées dans la *charte fournisseurs*.



## Être dans une relation équitable et responsable avec nos fournisseurs

L'entreprise choisit ses fournisseurs de manière objective, impartiale sans favoritisme. Elle les traite de manière équitable. Elle communique ses engagements sociétaux et attend d'eux qu'ils développent et respectent une véritable déontologie professionnelle.

Elle a rédigé une charte d'engagement fournisseurs / partenaires dans laquelle elle précise ses engagements et ce qu'elle attend de ces derniers.

## Être attentif au respect de l'environnement

Pour l'entreprise, le respect de l'environnement est non seulement indispensable mais c'est aussi un facteur important de réduction des risques dans tous les secteurs de la société.

L'entreprise s'engage à limiter autant que possible l'impact de ses activités sur l'environnement en agissant au niveau de ses opérations internes et en relayant auprès de ses parties prenantes externes l'objectif du respect de l'environnement.

L'entreprise encourage les innovations dans ce domaine et cherche à accompagner ses clients avec des solutions efficaces et innovantes.

# Les règles de comportement des salariés et collaborateurs

Les principes et engagements adoptés par Obazyne impliquent que ses salariés et collaborateurs les appliquent dans le cadre de leurs relations avec les clients, mais aussi entre eux.

La plupart de ces règles sont prises en compte et précisées dans la Charte R.H., à laquelle il peut être ajouté pour chaque salarié-e :

- **D'inscrire ses relations avec les clients dans la durée**, en étant à leur écoute et en mettant leur expertise au service de ces derniers.
- De **faire preuve de respect mutuel**, en s'abstenant de toute forme de discrimination ou de harcèlement.
- De **faire preuve d'esprit d'initiative, d'innovation** tout en évaluant les risques encourus et la valeur créée par ses propositions et actions.
- De **respecter la confidentialité et le secret professionnel** en prenant les mesures nécessaires à son niveau. Le salarié s'interdit notamment de divulguer par voie orale, écrite ou électronique une quelconque information à caractère confidentiel à un destinataire non autorisé, qu'il appartienne ou non à l'entreprise.
- **D'avoir la garantie d'une liberté d'expression dans l'entreprise et en dehors de celle-ci.** Ils s'engagent néanmoins à user de cette liberté dans le respect des limites fixées par les réglementations, et notamment à ne pas porter atteinte aux personnes ou à l'image et à la réputation de leur entreprise et ce quel que soit le canal de communication utilisé. Cela s'entend sans préjudice des attributions des salariés protégés.
- **De prévenir ou gérer les conflits d'intérêts, risques de corruption ou trafic d'influence à son niveau.** Il s'interdit notamment de favoriser directement ou indirectement son intérêt personnel ou celui de personnes physiques ou morales auxquelles il est lié ou dont il est proche au détriment des intérêts de son entreprise. Il s'interdit en outre de privilégier les intérêts d'un client au détriment des autres clients de l'entreprise. *Exemples : recevoir des dons ou cadeaux de personnes avec lesquelles l'entreprise est en relations d'affaires sans validation de sa direction, exercer une activité professionnelle complémentaire ou investir dans une entreprise qui pourrait être en concurrence avec celle de son employeur.*
- **Préserver la neutralité de l'entreprise dans le cadre de ses engagements personnels :** L'entreprise respecte les engagements des salariés et collaborateurs qui, en tant que citoyens, souhaitent participer à la vie publique. À leur tour, ces derniers s'interdisent d'impliquer l'entreprise dans leurs activités ou responsabilités publiques en veillant à ne pas créer de confusion entre ses opinions ou intérêts personnels et ceux de l'entreprise et s'interdit de parler ou d'écrire au nom de son entreprise sans autorisation.
- **Protéger les biens et données de l'entreprise, ils ne font pas un usage personnel abusif des biens ou services mis à leur disposition.** Ils ne dévoilent pas d'informations, documents confidentiels ou sensibles de l'entreprise.



## Le respect du code éthique

Chaque intervenant de l'entreprise inscrit son action dans le cadre de la charte éthique et du présent code de conduite.

Il a la possibilité également de signaler, lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons, un comportement non conforme.

Conséquences du non-respect des principes posés par la charte éthique et le code de conduite le salarié ou collaborateur qui agirait en contradiction avec les dispositions du code de conduite ou de la charte éthique, est passible des sanctions civiles et pénales prévues par la législation nationale en vigueur, et, en fonction de la nature et de la gravité des faits, susceptible de faire l'objet d'une des sanctions disciplinaires applicables au personnel de l'entreprise.



SIÈGE SOCIAL  
13 allée de LASPLANES  
31770 Colomiers  
contact@obazyne.com

[www.obazyne.com](http://www.obazyne.com)

